



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 DECEMBRE 2024

ONE EXPERIENCE SA
Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 9.162.167 €
Siège social : 8 rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
824 187 579 RCS NANTERRE

SOMMAIRE

1. RAPPORT DE GESTION
2. COMPTES CONSOLIDÉS
3. COMPTES SOCIAUX



RAPPORT DE GESTION

31 DECEMBRE 2024

ONE EXPERIENCE SA
Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 9.162.167 €
Siège social : 8 rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
824 187 579 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2024
INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, en vue notamment (i) d'approuver les comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 de la société ONE EXPERIENCE SA (la « Société ») et (ii) de vous rendre compte de l'activité de la Société et du Groupe, de notre gestion au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

Il vous sera, par ailleurs, donné lecture des rapports dans lesquels votre Commissaire aux Comptes relate les conditions d'exercice de sa mission et fait état des conclusions auxquelles l'ont amenés les divers contrôles et vérifications effectués par ses soins dans le cadre du mandat que vous lui avez confié.

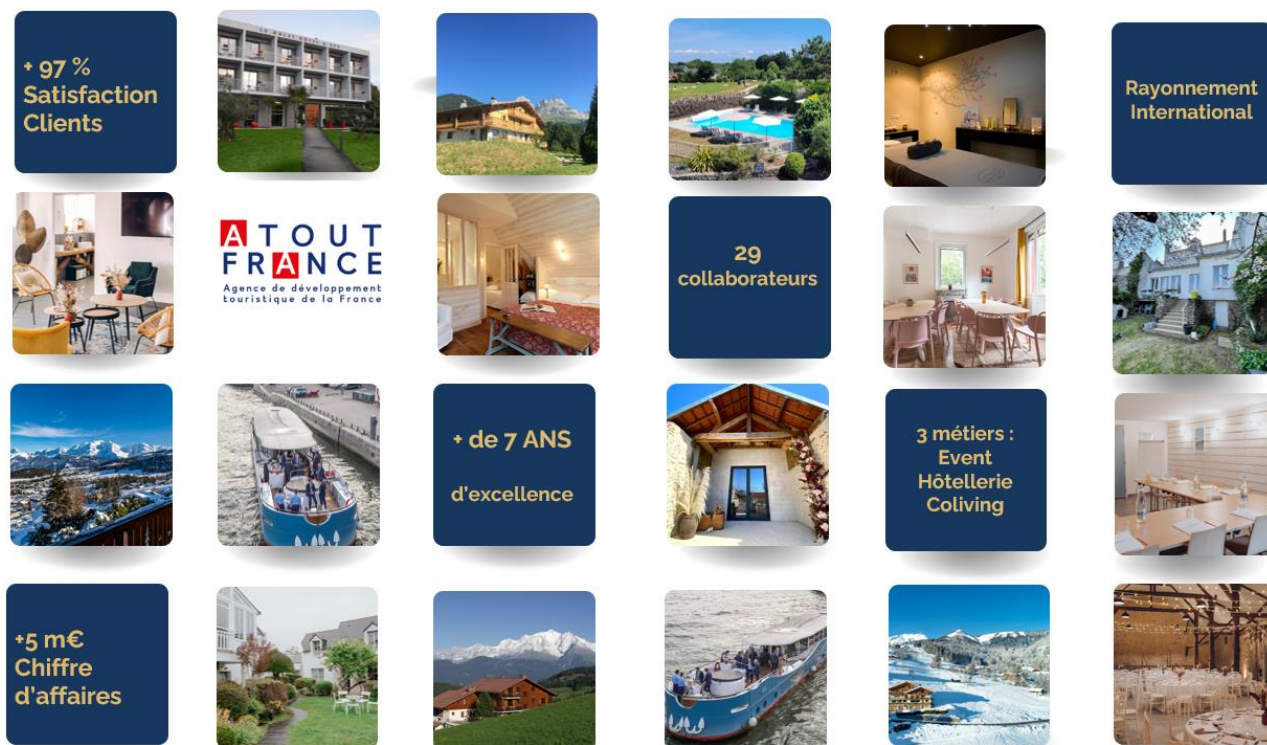
Nous vous précisons que le présent rapport, les rapports sur les comptes annuels (sociaux et consolidés) et spécial du Commissaire aux Comptes ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe des comptes sociaux et des comptes consolidés et, de façon générale, l'ensemble des documents sur lesquels porte le droit de communication des actionnaires, ont été tenus à votre disposition dans les conditions de forme et de délais prévues par la réglementation en vigueur et les statuts de la Société.

L'objet du présent rapport est de vous communiquer des informations sur l'activité de la Société et du Groupe ainsi que des informations nécessaires au vote des résolutions qui vous seront soumises lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui se tiendra le 26 juin 2025.



1. Activité du Groupe

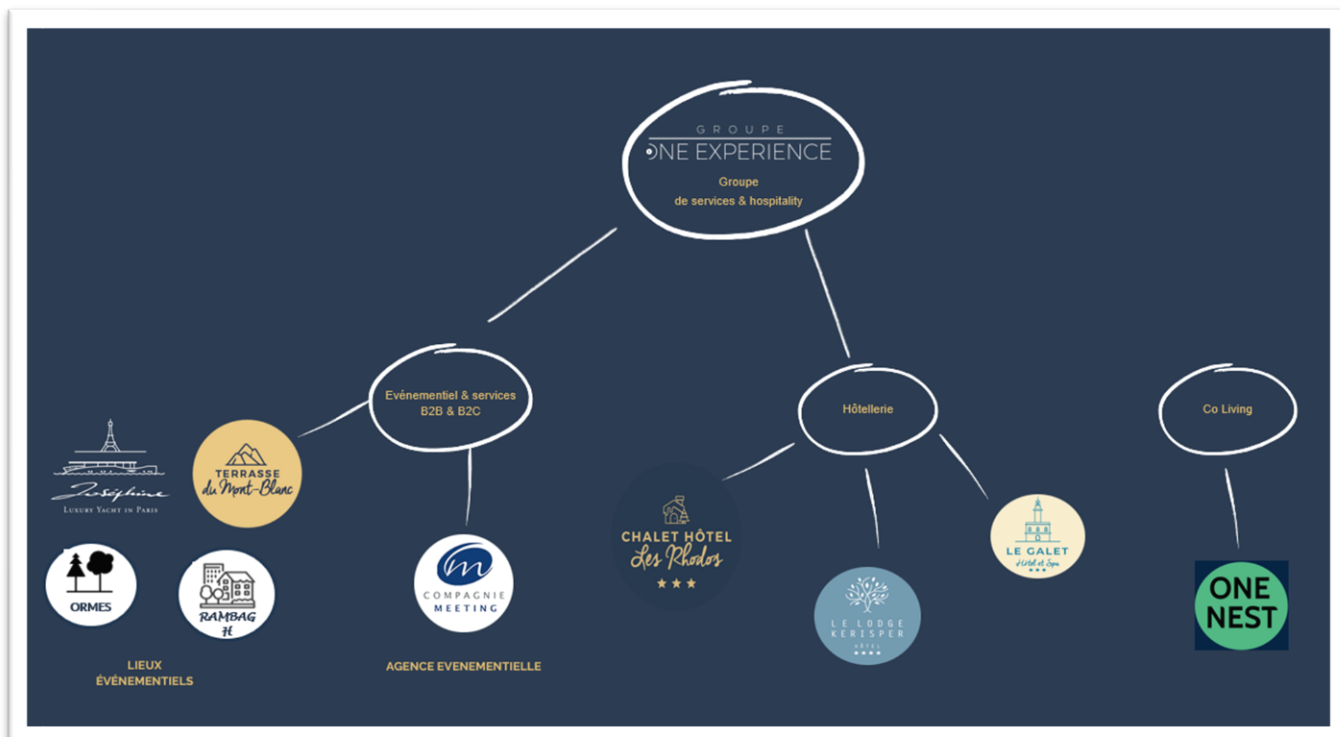
La Société est la société-mère du Groupe ONE EXPERIENCE (le « Groupe »), lequel est propriétaire et gestionnaire de lieux d'exception en France (sites événementiels et touristiques, espaces de co-working et co-living).



1.1 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

ONE EXPERIENCE poursuit dans la gestion de ses actifs et le développement de ses activités en se focalisant sur la rentabilité. Le groupe a d'ores et déjà rationalisé son portefeuille d'actifs pour se concentrer sur les actifs les plus rentables et il oriente ses investissements vers les activités actuellement les plus contributives dont :

- L'événementiel, essentiellement via la production d'évènements BtoB d'envergure avec l'intervention de l'agence Compagnie Meeting, et à travers l'exploitation de ses lieux propriétaires exclusifs tels que le yacht Joséphine parfaitement situé au cœur de Paris
- L'activité co-living opérée par « One Nest », en ciblant prioritairement la clientèle entreprise et avec notamment de nouveaux projets de développement sur la région grand ouest dans l'objectif d'atteindre une taille critique sur ce marché dynamique



1.2 Évènements significatifs de l'exercice 2024

Cessions de filiales et de participations

- Avec effet au 1er janvier 2024 la société ONE EXPERIENCE a cédé la totalité des parts qu'elle détenait dans la société LA BOULEAUNIERE, déficitaire en 2023, impactant l'endettement financier du Groupe d'un montant de l'ordre de 550K€ et jugée non stratégique pour le Groupe. En conséquence, cette société ne fera plus partie du périmètre de consolidation du groupe ONE EXPERIENCE au 31 décembre 2024.
- Avec effet au 1er janvier 2024, la société ONE EXPERIENCE a cédé la totalité des parts qu'elle détenait dans la société SCI FERME DE LA CORDE déficitaire en 2023, impactant l'endettement financier du Groupe d'un montant de l'ordre de 870K€ et jugée non stratégique pour le Groupe. En conséquence, cette société ne fera plus partie du périmètre de consolidation du groupe ONE EXPERIENCE au 31 décembre 2024.
- Le 25 octobre 2024, la société ONE EXPERIENCE a cédé la totalité des actions qu'elle détenait dans l'entité la société TANNERIE à des tiers extérieurs au groupe. En conséquence, cette société ne fera plus partie du périmètre de consolidation du groupe ONE EXPERIENCE au 31 décembre 2024.

Arrêt d'activité

- Le Groupe a décidé d'arrêter l'activité de la société DIMOBA, déficitaire en 2023.
- Le Groupe a décidé d'arrêter l'activité CAPDEL, activité opérée par la société ONE EXPERIENCE FACTORY, déficitaire en 2023.

1.3 Activité en matière de recherche et de développement

La Société n'a engagé aucune démarche en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice 2024.

1.4 Prises de participations significatives dans les sociétés ayant leur siège social en France ou prises de contrôle de telles sociétés intervenues au cours de l'exercice

Avec effet au 1er janvier 2024 la société ONE EXPERIENCE a acquis 100% du capital de la société RHODOS. Le détail des opérations est mentionné dans la liste des conventions règlementées.

1.5 Cession de filiales

Avec effet au 1er janvier 2024 la société ONE EXPERIENCE a cédé :

- la société BOULEAUNIERE, détenue à 100%
- la société RHODOS, détenue à 100%
- la société FERME DE LA CORDE, détenue à 33,3%.

Le détail des opérations est mentionné dans la liste des conventions règlementées.

Le 25 octobre 2024, la société ONE EXPERIENCE a cédé la société TANNERIE, détenue à 20%.

1.6 Création de sociétés filiales ayant leur siège social en France

Néant

1.7 Evénements intervenus depuis la clôture

Néant

1.8 Indication sur l'utilisation des instruments financiers

La Société n'a recours à aucun instrument financier (couverture de change ou de taux).

1.9 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

1.9.1 Risques liés à l'environnement économique

Les activités du Groupe, à travers la diversité de leurs stades de maturité, de la structure de leur modèle économique et de leurs secteurs d'activités respectifs peuvent être impactées négativement par l'évolution de l'environnement macroéconomique. L'influence des conditions économiques générales peut notamment se traduire par une période de récession, un environnement de taux d'intérêt élevés ou encore un fort niveau d'inflation.

Le Groupe estime ce risque net comme élevé compte tenu des historiques de la crise sanitaire et des incertitudes géopolitiques.

1.9.2 Risques liés à l'environnement climatique

Les activités du Groupe peuvent être impactées négativement par le contexte climatique.

1.9.3 Risques de taux d'intérêt

Le risque de taux provient directement des conditions des emprunts que le Groupe a contractés et des placements qu'il a réalisés. Le Groupe utilise des financements à taux fixe ou taux variable (Euribor), qu'il s'agisse de dettes financières à court, moyen ou long terme.

Ce risque résulte d'une éventuelle hausse des taux d'intérêt et donc d'un renchérissement du coût des financements bancaires accordés à cette dernière.

Le Groupe estime ainsi que le degré de criticité de ce risque net est faible, étant considéré que, la part des dettes financières à taux variable dans la structure d'endettement du Groupe est peu significative.

1.9.4 Risques liés à la digitalisation des événements corporate

Suite à la pandémie de Covid-19 survenue en 2020, de nombreux événements corporate qui étaient précédemment réalisés en physique sont devenus digitaux, ou au mieux phy-gitaux (partie physique / partie digitaux). Si cette situation devait se prolonger cela pourrait avoir un impact significatif sur le chiffre d'affaires BtoB du Groupe. Le Groupe estime ce risque net moyen dans le sens où son offre auprès des particuliers ne sera pas touchée par cette tendance et où la tendance au tout digital ne saurait devenir une tendance de fonds selon lui.

1.9.5 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Les activités du Groupe sont soumises à une concurrence importante. La position du Groupe sur ses marchés est directement dépendante de la qualité des prestations qu'il offre, de sa compétitivité et des relations de confiance qu'il a su instaurer avec ses clients et partenaires. Ses concurrents pourraient avoir plus de ressources à investir tant dans l'acquisition de foncières d'exception que dans le développement d'activités événementielles corporate ou privés.

La capacité pour ONE EXPERIENCE de gagner en visibilité auprès de ses prospects et à les convertir en clients, la visibilité commerciale de son offre et l'expertise digitale apportée par ses

dirigeants, leurs savoir-faire en matière de génération d'audiences qualifiées, de transformation de cette audience, de gestion des réseaux sociaux, et d'animation de communautés digitales et de data management permet au Groupe de considérer ce risque net comme moyen.

1.9.6 Risques liés à la sécurité des données

Les législations et réglementations relatives à la confidentialité et à la sécurité des données personnelles évoluent constamment et si le Groupe ne les respecte pas ou donne l'impression qu'il ne les respecte pas, son activité pourrait en être impactée. Le Groupe est soumis à la législation française et étrangère relative à la confidentialité et à la sécurité des données personnelles que le Groupe collecte auprès de ses utilisateurs ; ces lois sont en perpétuelle évolution et continueront de l'être pendant un certain temps. Si le Groupe ne respectait pas les lois et règlements relatifs à la confidentialité des données personnelles ou si ses pratiques en la matière étaient jugées suspectes par les consommateurs, même si ces soupçons n'étaient pas fondés, cela pourrait nuire à la réputation du Groupe, et le résultat opérationnel pourrait souffrir.

Le Groupe pourrait être amené à engager des dépenses supplémentaires et à modifier ses pratiques afin de se conformer à ces différentes obligations. Enfin, si le Groupe ne parvenait pas à protéger suffisamment les informations confidentielles de ses utilisateurs, ceux-ci pourraient perdre confiance en ses services, ce qui pourrait affecter négativement l'activité du Groupe. Le Groupe a évalué ces risques nets comme moyen.

1.9.7 Risques liés au management et hommes-clés

Le succès du Groupe dépend, dans une large mesure, de la contribution, l'expertise et le réseau de ses principaux cadres dirigeants actuels et de certains collaborateurs qualifiés.

Dans le cadre du développement de ses activités, et pour accompagner sa croissance, le Groupe pourrait avoir besoin de personnel qualifié supplémentaire. Le succès du Groupe repose ainsi sur sa capacité à attirer, retenir et motiver un personnel qualifié. Plus particulièrement, le déploiement de l'organisation commerciale et la croissance du chiffre d'affaires du Groupe pourraient être ralentis s'il ne parvenait pas à recruter et/ ou à fidéliser des collaborateurs performants.

Le Groupe estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen.

2. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société – comptes sociaux

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à (25 000 €) contre 25 000 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de 132.318 € contre 140.330 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 à (157.315) € contre (113.022) € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort pour l'exercice à 69.894 € contre (883.529) € pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts s'établit ainsi à (87.421) € contre (996.551) € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de 82.143 €, l'exercice clos le 31 décembre 2024 se traduit par une perte de (5.278) € contre une perte de (1.019.264) € pour l'exercice précédent.

3. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe – comptes consolidés

2024 est une année de transition pour le Groupe.

Le Groupe a restructuré son périmètre grâce à l'arrêt d'activités déficitaires et la cession d'actifs non rentables, le Chiffre d'affaires Groupe affichant ainsi une baisse de 15%.

Le Résultat d'exploitation est de -849 K€ (vs -563 K€ l'année précédente). Le Résultat net, impacté par la sortie des actifs, est de -1.373 K€ (vs -706 K€ l'année précédente).

L'objectif 2025 est d'améliorer la rentabilité, le curseur est mis sur les activités les plus stratégiques en ce sens. Le Groupe a les capacités de mener une croissance rentable tandis que son développement s'inscrit sur des marchés toujours très porteurs.

4. Présentation des comptes – Méthodes d'évaluation

Nous vous précisons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de continuité d'exploitation et d'indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Nous vous précisons qu'aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels, comme dans les méthodes d'évaluation retenues.

5. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (1.326) K€.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes sociaux annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (5.278) €.

Nous vous proposerons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

- au compte « report à nouveau » pour (5.278) €.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende depuis sa constitution.

6. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts nous vous demanderons également, lors de l'assemblée, de constater qu'une charge somptuaire de 4.624,48 € correspondant à la taxe sur les véhicules des sociétés, a été enregistrée au cours de l'exercice.

7. Information sur les délais de paiement « fournisseurs » et « clients »

En application des dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes au regard des délais de paiements fournisseurs et clients :

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					27
Montant total des factures concernées (TTC)	1 147 €	9 014 €	20 800 €	110 364 €	141 325 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	1%	7%	15%	80%	102%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (TTC)	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Application des délais légaux.				

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					0
Montant total des factures concernées (TTC)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	0%	0%	0%	0%	0%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues (TTC)					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Application des délais légaux				

8. Tableau des résultats des cinq derniers exercices clos

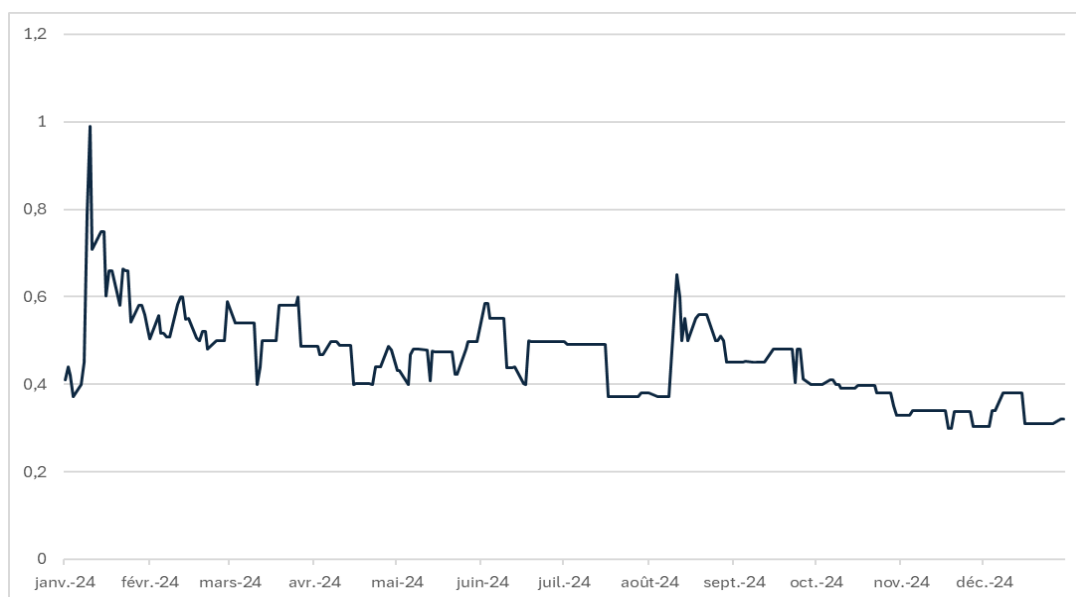
Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats des cinq dernier exercices clos de la Société figure ci-dessous :

	2024	2023	2022	2021	2020
CAPITAL					
Capital social	9.162.161 €	9.162.161 €	7.866.712 €	7.743.312 €	7.381.944 €
Nombre d'actions ordinaires	9.162.161	9.162.161	7.866.712	7.743.312	7.381.944
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote)	0	0	0	0	0
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	(25.000) €	25.000 €	0 €	0 €	0 €
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(87.421) €	(1.019.264) €	(480.597) €	(74.270) €	(109.986) €
Impôt sur les bénéfices	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Participation des salariés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(5.278) €	(1.019.264) €	(480.597) €	(74.270) €	(109.986) €
RESULTATS PAR ACTION					
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(0.0006) €	(0.111) €	(0.061) €	(0.010) €	(0.015) €
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(0.0006) €	(0.111) €	(0.061) €	(0.010) €	(0.015) €
Dividende attribué à chaque action	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PERSONNEL					
Effectif moyen	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale	0	0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	0	0	0	0	0

9. Evolution du titre admis sur le marché Euronext Growth Paris au cours de l'exercice 2024

Au 31 décembre 2024, le cours de l'action, admise aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris (code ISIN FR0013266772 ALEXP) s'établissait à 0,32 €.

Evolution du cours de l'action de la Société durant l'exercice 2024 :



10. Situation des filiales et participations au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024 votre Société détenait directement/indirectement :

- **COMPAGNIE MEETING** : Détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société COMPAGNIE MEETING, société par actions simplifiée au capital de 60.000 € dont le siège se situe 162 RUE PERRONET, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE et immatriculée sous le numéro unique 413 893 447 R.C.S. Nanterre. Cette société a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 1.982.641€ et un résultat net de (53 455) €.
- **GALET** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société GALET, société par actions simplifiée au capital de 15.315 €, dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 894 184 738 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 408.306 € et un résultat net de (230.579) €.
- **DIMOBA** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société DIMOBA, société par actions simplifiée au capital de 3.019.417 €, dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 828280560 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 3.450€ et un résultat net de (35.069) €.
- **INVESTOKEN** : détention directe de 20% du capital et des droits de vote de la société INVESTOKEN, société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 913 424 495 RCS NANTERRE.

- **INVESTOKEN REALTY** : détention indirecte de 20% du capital et des droits de vote de la société INVESTOKEN REALTY, société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 920 899 689 RCS NANTERRE.
- **JAF0 MARITIME** : détention directe de 100 % du capital et des droits de vote de la société JAF0 MARITIME, société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 € dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 408 786 424 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 284.000 € et un résultat net de 3.819 €.
- **KERISPER** : détention directe de 20% du capital et des droits de vote de la société KERISPER, société par actions simplifiée au capital de 10.000 € dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 904 955 762 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 0 € et un résultat net de (17.945) €.
- **LES ORMES** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société LES ORMES, société par actions simplifiée au capital de 3.000 €, dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 892 378 423 150 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 0 € et un résultat net de (4.120) €.
- **LES TERRASSES DU MONT BLANC** : détention directe de 100 % du capital et des droits de vote de la société LES TERRASSES DU MONT BLANC, société civile immobilière au capital de 1.000 € dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 819 676 123 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 132.000 € et un résultat net de (76.943) €.
- **LE LODGE KERISPER** : détention indirecte de 20 % du capital et des droits de vote de la société LE LODGE KERISPER, société à responsabilité limitée au capital de 100.000 € dont le siège social est situé 4, rue du Latz - 56470 LA TRINITÉ-SUR-MER et immatriculée sous le numéro unique 452 283 989 RCS LORIENT. Cette société a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 702.458 € et un résultat net de 70.511 €.
- **MURS GALET** : détention directe de 9,79% du capital et des droits de vote de la société MURS GALET, société par actions simplifiée au capital de 15.315 €, dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 894 251 842 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 151.610€ et un résultat net de 89.634 €.
- **ONE EXPERIENCE FACTORY** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société ONE EXPERIENCE FACTORY, société par actions simplifiée au capital de 23.799 €, dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 831 284 849 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 1.209.198 € et un résultat net de (236 762) €.
- **ONE EXPERIENCE HOTELS** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société ONE EXPERIENCE HOTELS, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 € dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 849 492 244 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 469 178 € et un résultat net de (104.658) €.
- **ONE NEST** : détention directe de 51% du capital et des droits de vote de la société ONE NEST, société par actions simplifiée au capital de 1.000 € dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 912 642 139 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 278.289 € et un résultat net de (58.231) €.

- **RAMBAGH** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société RAMBAGH, société à responsabilité limitée de droit marocain au capital de 100.000 € dont le siège social se situe 61, Quartier Industriel Sidi Ghanem – 40000 MARRAKECH (MAROC) et immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro 19463. Cette société a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 50.572 € et un résultat net de 19.834 €.
- **RHODOS** : détention directe de 99,90% du capital et des droits de vote de la société RHODOS, société civile immobilière au capital de 1.000 € dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 849 449 947 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 78.000 € et un résultat net de (4.466) €.
- **PATRIMONIA ONE NEST 1** : détention indirecte de 9,86% du capital et des droits de vote de la société PATRIMONIA ONE NEST 1, société par actions simplifiée au capital de 1.099.500 € dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 978 642 270 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires de 50 577 € et un résultat net de (253 652) €.

11. Situation des succursales au 31 décembre 2024

Néant

12. Participations croisées

Néant

13. Répartition du capital de la Société

La répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2024 figure ci-dessous. Par application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous informons que l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement un nombre d'actions du vingtième (5%), du dixième (10%), des trois vingtièmes (15%), du cinquième (20%), du quart (25%), du tiers (33,33%), de la moitié (50%), des deux tiers (66,66%), des dix-huit vingtièmes (90%) ou des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales dans la Société à la fin du dernier exercice clos (i.e. 31 décembre 2024) est indiqué dans le tableau qui figure ci-après.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2024 :

ACTIONNAIRE	% DETENTION	% DROITS DE VOTE
CTB	30,1%	30,1%
ENGUEHARD	7,8%	7,8%
FLOTTANT	62,2%	62,2%
TOTAL	100,0%	100,0%

14. BSPCE – BSA

Au 31 décembre 2024, il existe :

- 125.000 BSPCE attribués à M. Edouard MASSEAU, Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société, permettant chacun de souscrire à 1 action de la Société au prix unitaire de 1,60 € se décomposant en 1 € de valeur nominale et 0,60 € de prime d'émission. Ils sont exerçables depuis le 17 octobre 2019 et deviendront caducs de plein droit le 17 octobre 2025 ;
- 15.625 BSPCE attribués à une salariée du Groupe permettant chacun de souscrire à 1 action de la Société au prix unitaire de 1,60 € se décomposant en 1 € de valeur nominale et 0,60 € de prime d'émission. Ils seront exerçables à compter du 31 janvier 2022 sont devenus caducs de plein droit le 31 janvier 2025 ;
- 300.000 actions gratuites attribuées à M. Edouard MASSEAU.

15. Programme de rachat d'actions – Actions auto détenues

Le contrat de liquidité portant sur les actions ONE EXPERIENCE confié par la société à TSAF, a été suspendu à partir du 11 septembre 2023.

16. Fonds Propres - Endettement

Au 31 décembre 2024, la Société bénéficie de capitaux propres positifs de 9.261.812 €.

17. Cautionnement, avals, garanties et suretés

Néant

18. Montant des prêts interentreprises

En application des dispositions des articles L. 511-6 et R. 511-2-1-1 II du Code monétaire et financier, les sociétés par actions dont les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent communiquer dans le rapport de gestion le montant des prêts à moins de trois ans consentis aux entreprises avec lesquelles elles entretiennent des liens économiques, tel qu'attesté par le Commissaire aux Comptes (régime différent des prêts intragroupes autorisés par l'article L. 511-7 du Code monétaire et financier).

Aucune convention de cette nature n'est à signaler au sein de la Société au titre de l'exercice écoulé.

19. Pratiques anticoncurrentielles

En application des dispositions de l'article L. 464-2 du Code de commerce, il est précisé que l'Autorité de la Concurrence n'a ordonné aucune injonction ou sanctions pour pratiques anticoncurrentielles à l'encontre de la Société ou d'une société du Groupe.

20. Commissaires aux Comptes

Lors de l'Assemblée Générale de la Société du 28 juin 2023, les actionnaires ont renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes de la société BCRH & ASSOCIES pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Rémunérations du Commissaire aux Comptes

Au niveau de l'ensemble du Groupe, les honoraires du Commissaire aux Comptes au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 16.250€ HT.

21. Etat de la participation des salariés au capital social (art. L 225-102 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2024, les actions détenues collectivement par les salariés représentent moins de 3% du capital social.

22. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 alinéa 6, L. 225-68 alinéa 6 et L. 226-10 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise lequel est inclus dans le présent rapport de gestion par application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

22.1 Gouvernance d'entreprise

Durant l'exercice 2024, aucune modification de gouvernance n'a été apportée.

Le Conseil d'administration de la société est actuellement composé de 3 membres :

- M. Edouard MASSEAU – Président du Conseil d'administration et Directeur Général ;
- M. Gilles ENGUEHARD – Administrateur ;
- Mme Elodie BRETAUDEAU FONTEILLES – Administratrice.

22.2 Mandataires sociaux : mandats et fonctions exercées

– Liste des mandats et fonctions dans la Société

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés durant l'exercice écoulé au sein de la Société par chacun des mandataires sociaux :

Conseil d'Administration

Nom, prénom	Fonctions	Date de nomination en qualité d'administrateur	Date d'expiration du mandat d'administrateur
M. Edouard MASSEAU	Président Directeur Général Administrateur	13.12.2021	Exercice clos le 31.12.2028
M. Gilles ENGUEHARD	Administrateur	24.06.2017	Exercice clos le 31.12.2028
Mme. Elodie BRETAUDEAU FONTEILLES	Administratrice	29.09.2022	Exercice clos le 31.12.2028

Direction Générale

Nom, prénom	Fonctions	Date de nomination en qualité de Directeur Général	Date d'expiration du mandat de Directeur Général
M. Edouard MASSEAU	Président Directeur Général Administrateur	10.05.2022	-

– Liste des mandats et fonctions des dirigeants de la Société

M. Edouard MASSEAU, Président du Conseil d'Administration, Directeur général et Administrateur de la Société est également :

Au sein du Groupe ONE EXPERIENCE :

- Gérant de la société **JAFO MARITIME**, société à responsabilité limitée ayant son siège social situé 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et

immatriculée sous le numéro unique 408 786 424 RCS NANTERRE.

- Gérant de la société **LES TERRASSES DU MONT BLANC**, société civile immobilière ayant son siège social situé 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE

- BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 819 676 123 RCS NANTERRE.
- Gérant de la société **ONE EXPERIENCE HOTELS**, société à responsabilité limitée ayant son siège social situé 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 849 492 244 RCS NANTERRE.
 - Gérant de la société **RHODOS**, société civile immobilière ayant son siège social situé 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 849 449 947 RCS NANTERRE.
 - Gérant de la société **LE LODGE KERISPER**, société à responsabilité limitée ayant son siège social situé 4, rue du Latz - 56470 LA TRINITÉ-SUR-MER et immatriculée sous le numéro unique 452 283 989 RCS LORIENT.

- Gérant de la société **LA BOULEAUNIÈRE**, société civile immobilière ayant son siège social situé 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 821 749 926 RCS NANTERRE.

Autres mandats :

- Gérant de la société **MENALLEN**, société à responsabilité limitée ayant son siège social situé 19, rue Raymond Soulas - 44400 Rezé et immatriculée sous le numéro unique 830 175 006 RCS NANTES.
- Gérant de la société **R CUBE**, société civile immobilière ayant son siège social situé 19, rue Raymond Soulas - 44400 Rezé et immatriculée sous le numéro unique 834 707 440 RCS NANTES.

M. Gilles ENGUEHARD, Administrateur, est également :

Au sein du Groupe ONE EXPERIENCE :

Néant

Autres mandats :

- Gérant de la société **ATENYS**, société à responsabilité limitée ayant son siège social situé 33, avenue Philippe Auguste – 75011 PARIS et immatriculée sous le numéro 425 141 066 RCS PARIS.
- Gérant de la société **IMMO PARK MONTERA**, société civile immobilière ayant son siège social situé 35, avenue du Petit Parc – 94300 VINCENNES et immatriculée sous le numéro unique 837 856 913 RCS de CRETEIL.
- Gérant de la société **LES ORMES DU PETIT PARC**, société civile immobilière ayant son siège social situé 35, avenue du Petit Parc – 94300 VINCENNES et immatriculée sous le numéro unique 814 483 681 RCS de CRETEIL.
- Liquidateur de la société **PRINCESSE FEE**, société civile immobilière en liquidation ayant son siège social situé 12, rue des Immeubles Industriels – 75011 PARIS et immatriculée sous le numéro unique 444 373 401 RCS PARIS (radiée).
- Gérant de la société **ROSHEART FINANCES**, société à responsabilité limitée ayant son siège social situé 16 rue de la Plaine, 75020 PARIS et immatriculée sous le numéro unique 434 128 690 au RCS PARIS.
- Président de la société **NETWORK FINANCES 2**, société par actions simplifiée ayant son siège social situé 16 rue de la Plaine, 75020 PARIS et immatriculée sous le numéro unique 749 813 853 RCS PARIS.
- Administrateur de la société **THE BLOCKCHAIN GROUP**, société anonyme ayant son siège social situé 102, Terrasse Boieldieu – 92800 PUTEAUX et immatriculée sous le numéro unique 504 914 094 au RCS NANTERRE.

Mme. Elodie BRETAUDEAU FOUTELLES, Administratrice, est également :

Au sein du Groupe ONE EXPERIENCE :

Néant

Autres mandats :

Néant

22.3 Rémunération des dirigeants

Au niveau du Groupe, Edouard MASSEAU est rémunéré uniquement par la société ONE EXPERIENCE FACTORY dont MENALLEN est Directeur Général. Sa rémunération en tant que Directeur Général de ONE EXPERIENCE FACTORY s'élève à 10K€ HT par mois.

22.4 Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et qui se sont poursuivies ou qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

22.5 Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs

Vous trouverez ci-après, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 3, du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

N°	Délégations de l'assemblée générale au conseil d'administration	Fin de la délégation
1	<u>Assemblée Générale du 27 juin 2024</u> : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce Plafond : 3.300.000€ Durée : 18 mois	27.12.2025
2	<u>Assemblée Générale du 27 juin 2024</u> : Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'une ou plusieurs augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories définies de personnes conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce). Plafond : 2.500.000 € Durée : 18 mois	27.12.2025
3	<u>Assemblée Générale du 27 juin 2024</u> : Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'une offre au public visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier (placement privé). Plafond : 2.500.000 € Durée : 26 mois	27.08.2026

4	<u>Assemblée Générale du 27 juin 2024</u> : Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public, autre que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Plafond : 2,500.000 € Durée : 26 mois	27.08.2026
5	<u>Assemblée Générale du 27 juin 2024</u> : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, notamment des bons de souscription d'actions attribués gratuitement à tous les actionnaires, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Plafond : 2,500.000 € Durée : 26 mois	27.08.2026
6	<u>Assemblée Générale du 27 juin 2024</u> : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto détenues Plafond : 10% du capital Durée : 24 mois	27.06.2026
7	<u>Assemblée Générale du 27 juin 2024</u> : Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise. Plafond : 500.000 euros Durée : 18 mois	27.12.2025
8	<u>Assemblée Générale du 27 juin 2024</u> : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise en application des articles L. 3332-18 du Code du travail Plafond : 3% du capital social Durée : 26 mois	27.08.2026
9	<u>Assemblée Générale du 27 juin 2024</u> : Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à des attributions d'actions gratuites existantes ou à créer Plafond : 15% du capital social Durée : 38 mois	27.08.2027

22.6 Liste des opérations sur titres réalisées au cours de l'exercice 2024

Opérations réalisées au cours de l'exercice 2024 sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et selon les modalités prévues par l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) :
Néant

Toutes opérations auraient fait l'objet d'une déclaration auprès de l'AMF.

22.7 Actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 225-197-1 II.-al 4 du Code de commerce, nous vous informons que les 300.000 actions gratuites attribuées à M. Edouard Masseur par décision du Conseil d'administration en date du 9 juin 2023 font l'objet des restrictions suivantes :

Le bénéficiaire est tenu de conserver 10 % (dix pour cent) des actions gratuites acquises au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

23. Liste des transactions effectuées avec des parties liées au cours de l'exercice qui ont eu une influence significative sur la situation financière ou les résultats de la Société

Néant

24. Changements affectant les transactions avec des parties liées décrites dans le précédent rapport susceptible d'affecter significativement la situation financière de la Société sur l'année en cours

Néant

Conclusion

Si vous approuvez les comptes sociaux et consolidés tels qu'ils vous sont présentés, vous voudrez bien alors donner à vos administrateurs quitus de leur gestion et au Commissaire aux comptes quitus de sa mission pour l'exercice considéré.

Nous sommes à votre disposition pour répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser préalablement au vote des résolutions qui seront soumises à vos suffrages.

Votre conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration



COMPTES CONSOLIDES

31 DECEMBRE 2024

ONE EXPERIENCE SA
Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 9.162.167 €
Siège social : 8 rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
824 187 579 RCS NANTERRE

ONE EXPERIENCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

BCRH & ASSOCIES (Membre du réseau PKF Arsilon)

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

ONE EXPERIENCE

8, rue Barthélémy Danjou
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ONE EXPERIENCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui se traduisent par une perte de 1 326 K€.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



BCRH & ASSOCIES
3, rue d'Héliopolis
75017 Paris

01 42 94 42 42
www.pkf-arsilon.com

BCRH & ASSOCIES - SAS au capital de 1 300 000 €. Siège social : 3, rue d'Héliopolis - 75017 PARIS. Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Paris Ile-de-France et Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris. RCS PARIS 490 092 574. TVA n° FR40 49 00 92 574. SIRET 490 092 574 00071. Code APE 6920Z. BCRH & ASSOCIES est membre de PKF Global, le réseau des entités membres de PKF International Limited, dont chaque membre est une entité juridique distincte et indépendante vis-à-vis de laquelle aucune responsabilité ne saurait être recherchée pour une quelconque action ou inaction d'une autre entité membre ou société correspondante.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice :

- Evaluation des écarts d'acquisition

Ce poste fait l'œuvre de test de dépréciations par la Direction et dont les modalités sont décrites dans la note de l'annexe intitulée « Ecarts d'acquisition ».

Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des modalités de mise en œuvre de ces tests, à apprécier les estimations et les hypothèses intervenant dans l'évaluation de la valeur recouvrable de ces écarts d'acquisitions (notamment la valeur de marché des biens), et à vérifier que l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.

- Autres aspects relatifs à l'établissement des comptes consolidés

Plus globalement, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données par le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

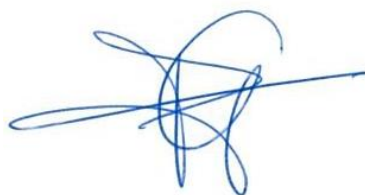
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
BCRH & ASSOCIES (Membre du réseau PKF Arsilon)



Paul GAUTEUR

COMPTES CONSOLIDES	3
1 BILAN CONSOLIDE	3
2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	4
3 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	5
4 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	6
5 FAITS MAJEURS	7
5.1 GOUVERNANCE DE LA SOCIETE	7
5.2 MOUVEMENT DE PERIMETRE SUR L'EXERCICE 2024	7
5.3 ARRET D'ACTIVITES SUR L'EXERCICE 2024	7
6 EVENEMENTS POST-CLOTURE	7
7 ACTIVITES ET ORGANIGRAMME DU GROUPE	8
7.1 ACTIVITES	8
7.2 ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2024	8
7.3 LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES	9
8 REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	10
8.1 REFERENTIEL COMPTABLE	10
8.2 MODALITES DE CONSOLIDATION	10
8.3 METHODES ET REGLES D'EVALUATION	12
9 EXPLICATION DES COMPTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT ET DE LEURS VARIATIONS	15
9.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15
9.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16
9.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES	16
9.4 VENTILATION DES CREANCES	17
9.5 TRESORERIE ACTIVE	17
9.6 CAPITAL SOCIAL	18
9.7 PROVISIONS	18
9.8 DETTES FINANCIERES	19
9.9 DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION	19
9.10 CHIFFRE D'AFFAIRES	20
9.11 DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION	21
9.12 RESULTAT FINANCIER	21
9.13 RESULTAT EXCEPTIONNEL	21
9.14 AUTRES INFORMATIONS	22

Comptes consolidés

1 Bilan consolidé

En K€	Notes	Valeurs brutes	Amortissements	Provisions	31/12/2024	31/12/2023
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	9.1	8 877	816		8 061	8 603
<i>Dont écarts d'acquisition négatifs</i>		0			0	0
<i>Dont écarts d'acquisition positifs</i>		7 549			7 549	8 061
Immobilisations corporelles	9.2	6 007	3 152		2 855	5 465
Immobilisations financières	9.3	23			23	36
Total Actif Immobilisé		14 906	3 968		10 938	14 104
Stocks et en-cours					0	3
Créances d'exploitation	9.4	1 425	192		1 234	1 189
Autres créances et comptes de régularisation	9.4	1 463	15		1 448	991
Charges constatées d'avance	9.4	29			29	90
Impôts différés - actif					0	5
Trésorerie	9.5				437	886
Total Actif Circulant		2 917	207		3 147	3 164
Total Actif					14 086	17 269

En K€	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Capital	4 / 9.6	9 162	9 162
Primes	4	1 968	1 968
Réserves	4	-3 020	-2 314
Écarts de conversion	4	-4	-3
Résultat net	4	-1 326	-703
Capitaux propres (part du groupe)		6 780	8 111
Intérêts minoritaires	4	-29	0
Capitaux propres totaux		6 751	8 111
Provisions	9.7	15	9
<i>Titres mis en équivalence négatifs</i>	9.7	504	534
Dettes			
Emprunts et dettes financières	9.8	2 253	4 118
Fournisseurs et comptes rattachés	9.9	2 303	2 005
Autres dettes et comptes de régularisation	9.9	1 426	1 901
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	9.9	818	577
Impôts différés - passif	9.9	18	13
Total des dettes		7 334	9 157
Total Passif		14 086	17 269

2 Compte de résultat consolidé

En K€	Notes	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires	9.10	4 237	5 014
Autres produits d'exploitation		78	160
Charges d'exploitation			
Achats consommés	9.11	-2 241	-2 221
Charges externes et autres		-1 412	-1 626
Impôts, taxes et versements assimilés		-26	-72
Charges de personnel		-1 003	-1 393
Dotations aux amortissements et provisions		-429	-372
Autres charges de gestion courante		-53	-51
Résultat d'exploitation avant dotations des écarts d'acquisition		-849	-563
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition			
		-	-
Résultat d'exploitation après dotations des écarts d'acquisition		-849	-563
Produits financiers			
Produits financiers		112	7
Charges financières			
Charges financières		-159	-74
Résultat financier	9.12	-47	-67
Résultat courant avant impôt		-895	-629
Résultat exceptionnel			
Résultat exceptionnel	9.13	-459	-74
Impôt sur les bénéfices			
Impôt sur les bénéfices		0	0
Impôts différés	9.9	-5	-5
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	9.3	4	-3
Intérêts minoritaires		-29	-6
Résultat net - Part du groupe		-1 326	-706
Résultat par action		-145 EUR	-77 EUR
EBITDA		-420	-190
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		0	0
Dotations aux amortissements et provisions.[1]		-429	-372
EBIT		-849	-563

¹ Il s'agit principalement des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles.

3 Tableau de flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie - K€		Notes	31/12/2024	31/12/2023
OPERATIONS D'EXPLOITATION	Résultat net des entreprises intégrées		-1 354	-606
	Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence			3
	Dotations aux amortissements et provisions (hors actifs circulants)	9.1 / 9.2 / 9.3	292	372
	Plus et moins values de cession		505	-71
	Impôts différés		5	2
	Capacité d'autofinancement		-551	-299
	Variation des frais financiers			2
	<i>Variation des stocks liée à l'activité</i>			<i>-1</i>
	<i>Variation des créances liées à l'activité</i>	9.4	<i>-214</i>	<i>-730</i>
	<i>Variation des dettes liées à l'activité</i>	9.8	<i>1 042</i>	<i>1 449</i>
Variation du besoin en fonds de roulement		828	720	
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE			276	421
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	Décassement / acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	9.1 / 9.2	-96	-886
	Décassement / acquisition des immobilisations financières	9.3	-1	15
	Encaissement / cession des immobilisations financières	9.3	56	86
	Incidence des variations de périmètre		-215	-875
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			-257	-1 659
OPERATIONS DE FINANCEMENT	Augmentation de capital, apports et frais liés	4		1 414
	Encaissements provenant d'emprunts	9.8	2	76
	Remboursement d'emprunts	9.8	-330	-443
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT			-328	1 047
Variation de trésorerie			-309	-191
TRESORERIE A L'OUVERTURE (*)		31/12/2023	643	483
TRESORERIE A LA CLOTURE (*)		31/12/2024	332	643

(*) y compris concours bancaires courants

4 Variation des capitaux propres

Montants en K€						
Situation à la clôture	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres Part du groupe	Intérêts minoritaires
Solde au 31/12/2022	7 867	1 850	-1 687	-642	7 386	6
Augmentation de capital ONE EXPERIENCE	1 295	130			1 425	
Réduction de capital ONE EXPERIENCE		-11			-11	
Affectation du résultat 2022			-642	642		
Résultat de l'exercice 2023				-703	-600	
Mouvements de périmètre			15		15	-6
Variation des écarts de conversion			-2		-2	
Solde au 31/12/2023	9 162	1 969	-2 316	-703	8 111	
Affectation du résultat 2023			-703	703		
Résultat de l'exercice 2024				-1 373	-1 373	4
Mouvements de périmètre						6
Variation des écarts de conversion			-4		-4	
Solde au 31/12/2024	9 162	1 969	-3 025	-1 373	6 734	10

5 Faits majeurs

5.1 Gouvernance de la société

Durant l'exercice 2024, aucune modification de gouvernance n'a été apportée.

Le Conseil d'administration de la société est actuellement composé de 3 membres :

- M. Edouard MASSEAU – Président du Conseil d'administration et Directeur Général ;
- M. Gilles ENGUEHARD – Administrateur ;
- Mme Elodie BRETAUDEAU FONTEILLES – Administratrice.

5.2 Mouvement de périmètre sur l'exercice 2024

Mouvements au cours de l'exercice

- En date du 10 juin 2024, diminution de la participation de la société ONE EXPERIENCE, auprès de la société INVESTOKEN, pour détenir 20% des actions.

Acquisition au cours de l'exercice

- Aucune acquisition durant cette période.

Sortie de périmètre au cours de l'exercice

- Le 1er janvier 2024, la société ONE EXPERIENCE a cédé la société BOULEAUNIÈRE, détenue à 100%.
- Le 1er janvier 2024, la société ONE EXPERIENCE a cédé la société FERME DE LA CORDE, détenue à 33,3%.
- Le 25 octobre 2024, la société ONE EXPERIENCE a cédé la société TANNERIE, détenue à 20%.

5.3 Arrêt d'activités sur l'exercice 2024

- Le Groupe a décidé d'arrêter l'activité de la société DIMOBA, déficitaire en 2023.
- Le Groupe a décidé d'arrêter l'activité CAPDEL, activité opérée par la société ONE EXPERIENCE FACTORY, déficitaire en 2023.

6 Evènements post-clôture

Néant.

7 Activités et organigramme du groupe

7.1 Activités

La société ONE EXPERIENCE, société consolidante du Groupe ONE EXPERIENCE, est une société anonyme de droit français, cotée sur le marché Euronext Growth Paris. Son siège social est situé au 8, rue Barthélémy Danjou, 92100 Boulogne Billancourt.

Le Groupe est propriétaire et gestionnaire de lieux d'exception en France : sites évènementiels et touristiques, hôtels, espaces de co-living et co-working.

7.2 Organigramme du groupe au 31 décembre 2024



7.3 Liste des sociétés consolidées

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Sociétés	N° Siren	Siège social	Méthode de consolidation 31/12/2024	Méthode de consolidation 31/12/2023	% contrôle 31/12/2024	% contrôle 31/12/2023	% intérêt 31/12/2024	% intérêt 31/12/2023
ONE EXPERIENCE	824 187 579	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère
JAFO	408 786 424	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
LES RHODOS	849 449 947	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
LES TERRASSES DU MONT BLANC	819 676 123	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ONE EXPERIENCE FACTORY	831 284 849	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ONE EXPERIENCE HOTELS	849 492 244	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ONE NEST	912 642 139	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
RAMBAGH	2 806 392 000 033	N°61 Q.J SIDI GHANEM MARRAKECH	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
DIMOBA	828 280 560	67 rue D'aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
COMPAGNIE MEETING	413 893 447	12, rue Perronet 92200 Neuilly-sur-Seine	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
LES ORMES	892 378 423	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
GALET	894 184 738	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
INVESTOKEN	913 424 495	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Mise en équivalence	Intégration globale	20,00%	51,00%	20,00%	51,00%
INVESTOKEN REALTY	920 899 689	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Mise en équivalence	Intégration globale	100,00%	100,00%	20,00%	51,00%
LA BOULEAUNIÈRE	821 749 926	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Non consolidée	Intégration globale	0,00%	100,00%	0,00%	100,00%
LA FERME DE LA CORDE	880 916 150	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Non consolidée	Intégration proportionnelle	0,00%	33,33%	0,00%	33,33%
TANNERIE	902 973 155	19 rue Raymond Soulas 44400 Reze	Non consolidée	Mise en équivalence	0,00%	20,00%	0,00%	20,00%
Sous-palier :								
KERISPER	904 955 762	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Mise en équivalence	Mise en équivalence	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%
LE LODGE KERISPER	452 283 989	4 rue du Latz Kerisper 56470 La Trinité-sur-Mer	Mise en équivalence	Mise en équivalence	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%
Entité non consolidée :								
MURS GALET	894 251 842	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Non consolidée	Non consolidée	9,79%	9,79%	9,79%	0,00%
		Entrée de périmètre (Acquisition)						
		Sortie de périmètre						

8 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

8.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe ONE EXPERIENCE sont émis par l'autorité des normes comptables en vigueur en France. Le règlement comptable ANC 2020-01 est appliqué depuis le 01/01/2021.

8.2 Modalités de consolidation

8.2.1 Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 pour toutes les sociétés, à l'exception des sociétés créées ou acquises entrant dans le périmètre au cours de l'exercice 2024, dont la durée est fonction de leur date de création ou d'acquisition. Toutes les participations significatives dont la société ONE EXPERIENCE assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le contrôle exclusif de droit est reconnu dès lors que la société détient plus de 50% des droits de vote.

Le contrôle exclusif de fait est reconnu dès lors que la société exerce un contrôle effectif de la société. Ce dernier est également présumé si la société-mère détient une fraction des droits de vote supérieure à 40% et qu'aucun autre associé ne détient une part supérieure.

Les sociétés dans lesquelles le contrôle conjoint est exercé sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Celles dans lesquelles la société ONE EXPERIENCE exerce une influence notable et détient directement ou indirectement

plus de 20% du capital sont mises en équivalence.

Toutes les participations répondant aux critères ci-dessus sont consolidées.

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

L'intégration proportionnelle consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée proportionnellement et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement.

La mise en équivalence consiste à :

- Substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;

- Éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

8.2.2 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent à la part des tiers dans les capitaux propres et le résultat de chaque société consolidée.

Lorsque la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires peuvent être supportés par le Groupe, sauf si les associés ou actionnaires minoritaires ont l'obligation formelle de combler ces pertes.

Si, ultérieurement, l'entreprise consolidée réalise des bénéfices, les intérêts majoritaires sont alors crédités de tous ces profits jusqu'à ce que la partie qu'ils avaient assumée des pertes imputables aux intérêts minoritaires ait été totalement éliminée.

8.2.3 Élimination des opérations intragroupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

8.2.4 Méthodes de conversion des comptes des sociétés étrangères

Les filiales de la société ONE EXPERIENCE constituant des entreprises étrangères autonomes, leurs comptes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- Les postes du bilan sont convertis en euros au taux de clôture ;
- Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice ;

- L'écart de conversion mis en évidence est inclus dans les capitaux propres consolidés au poste « écarts de conversion », et n'affecte pas le résultat.

8.2.5 Écarts d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :

- Le coût d'acquisition des titres de participation ;
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.
- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2017 à la suite de l'acquisition des titres de la société LA BOULEAUNIÈRE par la société ONE EXPERIENCE pour un montant de 598 K€.
- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2017 à la suite de l'acquisition des titres de la société LES TERRASSES DU MONT-BLANC par la société ONE EXPERIENCE pour un montant de 2 223 K€.
- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2017 à la suite de l'acquisition des titres de la société JAF0 par la société ONE EXPERIENCE pour un montant de 2 527 K€.
- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 28/06/2019 à la suite de l'acquisition des titres de la société RAMBAGH par la société ONE EXPERIENCE pour un montant de 620 K€.
- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 01/12/2021 à la suite de l'acquisition des titres mis en équivalence de la société LE LODGE KERISPER par la société KERISPER pour un montant de 540 K€. Cet écart

d'acquisition tient compte de la détention à hauteur de 20% de la société KERISPER, et dont le prix de cession est conclu sur la base des comptes sociaux d'une durée de 14 mois. Au 31 décembre 2022, l'écart d'acquisition a été ajusté à la suite d'un complément de prix de 67 K€ versé en début d'année. L'écart d'acquisition est donc de 553 K€ au 31/12/2022.

- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 31/12/2022 à la suite de l'acquisition des titres de la société DIMOBA par la société ONE EXPERIENCE pour un montant de 467 K€. Au 30 juin 2023, l'écart d'acquisition a été ajusté et s'élève à 438 K€.
- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2023 à la suite de la prise de contrôle des titres de la société GALET par la société ONE EXPERIENCE pour un montant de 590 K€.
- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 30/06/2023 à la suite de la prise de contrôle des titres de la société LES ORMES par la société ONE EXPERIENCE pour un montant de 15 K€.
- Un écart d'acquisition positif a été constaté au 31/12/2023 à la suite de la prise de contrôle des titres de la société COMPAGNIE MEETING par la société ONE EXPERIENCE pour un montant de 499 K€. Au 31 décembre 2024, l'écart d'acquisition de COMPAGNIE MEETING a été ajusté à la suite d'un complément de prix de 86 K€. L'écart d'acquisition est donc de 584 K€ au 31/12/2024.

8.2.6 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur bilan arrêté au 31 décembre 2024, d'une durée de 12 mois, à l'exception des sociétés créées ou acquises entrant dans le périmètre au cours de l'exercice 2024, dont

la durée est fonction de leur date de création ou d'acquisition.

8.3 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le Groupe sont les suivants :

8.3.1 Application des méthodes

L'application des méthodes du règlement ANC 2020-01 est la suivante :

Application des méthodes de référence	Obligatoire / de référence	Note
Comptabilisation des contrats de crédit-bail et des contrats assimilés	Obligatoire	8.3.4
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Référence	N/A
Etalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt	Obligatoire	N/A
Comptabilisation des écarts de conversion au bilan actif/passif	Obligatoire	N/A
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	Référence	N/A

8.3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

8.3.2.1 Frais de recherche et développement

Les dépenses pour des produits, procédés nouveaux ou sensiblement améliorés sont comptabilisés comme actifs dans le bilan si le produit ou le procédé est technologiquement ou commercialement

viable et que le Groupe dispose des ressources nécessaires pour achever son développement. Les frais activés peuvent inclure les coûts des matériaux, le travail direct et une quote-part raisonnable des coûts indirects.

Les frais activés en immobilisations respectent les critères suivants :

- Faisabilité technique ;
- Intention d'achever le projet ;
- Capacité d'utiliser ou de vendre ;
- Avantages économiques futurs ;
- Ressources suffisantes ;
- Evaluation fiable des dépenses.

8.3.2.2 Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Frais de recherche	Linéaire	3 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans

8.3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes charges financières.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Constructions	Linéaire	50 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans à 25 ans

Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans

8.3.4 Contrats de crédit-bail et contrats assimilés

Les opérations significatives réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail et contrats assimilés, sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte. Au 31 décembre 2024, aucune opération de crédit-bail n'impacte les comptes consolidés.

8.3.5 Immobilisations financières

Ce poste est constitué de dépôts et cautionnements versés, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

Une dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations, prenant entre autres la quote-part d'actif net, devient inférieure à leur coût d'acquisition.

8.3.6 Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

8.3.7 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

8.3.8 Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigé s'il y a lieu des impositions différées.

Conformément aux prescriptions du règlement ANC n°2020.01, le Groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- De différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- De crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif dans les provisions

pour risques et charges, ou le cas échéant à l'actif.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- Si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ;
- Ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

8.3.9 Engagements de retraite et prestations assimilés

Le montant des droits, qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, est généralement déterminé en fonction de leur ancienneté et en tenant compte de la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Aucun engagement n'a été constaté à la clôture de l'exercice compte tenu du caractère non significatif.

9 Explication des comptes du bilan et du compte de résultat et de leurs variations

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

9.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent de la manière suivante :

En K€	2023.12	Aug.(Dot.)	(Dim.)Rep.	Δ périmètre	2024.12
Frais de recherche	506	0	0	0	506
Concessions, brevets & droits similaires	66	2	0	-31	37
Fonds commercial	538	0	0	0	538
Autres immobilisations incorporelles	247	0	0	0	247
Ecart d'acquisition	8 061	86	0	-598	7 549
Immobilisations incorporelles	9 418	88	0	-629	8 877
Amt/Dép. frais de rech.	-506	0	0	0	-506
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	-36	-1	0	0	-37
Amt/Dép. fonds commercial	-103	0	0	0	-103
Amt/Dép. autres immos incorp.	-170	0	0	0	-170
Amt/Pertes val. écart d'acquisition	0	0	0	0	0
Amt/dép. immo. incorporelles	-815	-1	0	0	-816
Frais de recherche	0	0	0	0	0
Concessions, brevets & droits similaires	30	1	0	-31	0
Fonds commercial	435	0	0	0	435
Autres immobilisations incorporelles	77	0	0	0	77
Ecart d'acquisition	8 061	86	0	-598	7 549
Immobilisations incorporelles - net	8 603	87	0	-629	8 061

9.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent de la manière suivante :

Montants en €	2023.12	Aug.(Dot.)	(Dim.)Rep.	Δ change	Δ périmètre	2024.12
Terrains	728	0	0	0	-136	593
Constructions	4 326	13	0	11	-1 642	2 708
Installations tech, matériel & outillage	469	20	0	6	-194	301
Autres immobilisations corporelles	2 754	62	0	0	-417	2 399
Immobilisations corporelles en cours	566	0	0	0	-561	5
Avances et acomptes s/immo. corp.	1	0	0	0	0	1
Immobilisations corporelles	8 845	95	0	16	-2 949	6 007
Dépréciations des terrains	0	0	0	0	0	0
Amt/Dép. constructions	-1 009	-81	0	-8	134	-965
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	-291	-31	0	-2	139	-186
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	-2 079	-174	0	0	252	-2 001
Amt/Dép. immobilisations corp. en cours	0	0	0	0	0	0
Dép. avances et acomptes s/immo. corp.	0	0	0	0	0	0
Amt/dép. immobilisations corporelles	-3 379	-286	0	-11	524	-3 152
Terrains	728	0	0	0	-136	593
Constructions	3 317	-68	0	2	-1 508	1 743
Installations tech, matériel & outillage	178	-11	0	4	-55	116
Autres immobilisations corporelles	675	-112	0	0	-165	398
Immobilisations corporelles en cours	566	0	0	0	-561	5
Avances et acomptes s/immo. corp.	1	0	0	0	0	1
Immobilisations corporelles - net	5 465	-191	0	6	-2 425	2 855

9.3 Immobilisations financières

Les variations des immobilisations financières sont les suivantes :

En K€	2023.12	Aug.(Dot.)	(Dim.)Rep.	Δ périmètre	2024.12
Titres de participation	2	0	0	0	1
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	33	1	0	-12	22
Immobilisations financières	36	1	0	-12	23
Dépréciations des titres	0	0	0	0	0
Dép. prêts, cautionnements et autres créances - non courant	0	0	0	0	0
Dép. immobilisations financières	0	0	0	0	0
Titres de participation	2	0	0	0	1
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	33	1	0	-12	22
Immobilisations financières - net	36	1	0	-12	23

Les titres mis en équivalence négatifs sont présentés au passif du bilan, dans les autres provisions.

9.4 Ventilation des créances

Les créances en valeurs nettes se décomposent, de la manière suivante :

En K€	2023.12	2024.12	Brut	< 1 an	> 1 an	Dép.
Clients et comptes rattachés	496	709	901	901	0	-192
Factures à établir	77	7	7	7	0	0
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	229	16	16	16	0	0
Créances sur personnel & org. sociaux	35	39	39	39	0	0
Créances fiscales - hors IS - courant	353	462	462	462	0	0
Clients et comptes rattachés	1 189	1 234	1 425	1 425	0	-192

Les autres créances et les comptes de régularisation se décomposent de la manière suivante :

En K€	2023.12	2024.12	Brut	< 1 an	1-5 ans	> 1 an	Dép.
Comptes courants débiteurs	872	704	719	0	719	0	-15
Débiteurs divers	116	741	741	741	0	0	0
Charges à répartir	3	2	2	2	0	0	0
Charges constatées d'avance	90	29	29	29	0	0	0
Aut. créances et comptes de régularisation	1 081	1 477	1 492	773	719	0	-15

9.5 Trésorerie active

La trésorerie active se décompose de la manière suivante :

En K€	2023.12	Variation	Δ change	Δ périmètre	2024.12
Disponibilités	886	-316	3	-137	437
Disponibilités et VMP	886	-316	3	-137	437
Dép. valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0
Dép. valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0
Disponibilités	886	-316	3	-137	437
Disponibilités et VMP - net	886	-316	3	-137	437

9.6 Capital social

Au 31 décembre, le capital social est de 9 162 167 €, divisé en 9 162 167 actions de 1 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

9.7 Provisions

En K€	2023.12	Dot.	(Rep.)	Δ change	2024.12
Provisions pour impôt	9	5	0	1	15
Titres mis en équivalence négatifs	534	0	-30	0	504
Provisions	543	5	-30	1	519

Les titres mis en équivalence négatifs sont composés des sociétés suivantes :

En K€	2023.12	Aug.	(Dim.)	Δ périmètre	Résultat	2024.12
TANNERIE	-27			27		0
INVESTOKEN	0			-1	0	-1
Sous-palier KERISPER						
KERISPER	-587				0	-587
LODGE KERISPER	80				4	84
Total titres mis en équivalence	-534	0	0	25	4	-504

9.8 Dettes financières

La variation des dettes financières est la suivante :

En K€	2023.12	Aug.	(Dim.)	Variation	Δ périmètre	2024.12
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 866	0	-328	0	-1 395	2 143
Autres emprunts	6	0	0	0	-4	3
Intérêts courus sur emprunts	2	2	-1	0	0	3
Concours bancaires (trésorerie passive)	243	0	0	-132	-7	104
Emprunts et dettes financières	4 118	2	-330	-132	-1 407	2 253

9.9 Dettes d'exploitation, autres dettes et comptes de régularisation

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés comprennent les éléments suivants :

En K€	2023.12	Variation	Δ change	Δ périmètre	2024.12
Dettes fournisseurs	497	24	0	-34	487
Fournisseurs et autres dettes	0	0	0	0	0
Factures non parvenues	460	319	0	-13	767
Avances et acomptes reçus sur commandes	148	29	0	0	178
Dettes sociales - courant	454	-87	0	0	367
Dettes fiscales (hors IS et CVAE)- courant	445	86	0	-26	505
Fournisseurs et comptes rattachés	2 005	371	0	-73	2 303

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

En K€	2023.12	2024.12	< 1 an	> 1 an
Dettes fournisseurs	497	487	487	0
Factures non parvenues	460	767	767	0
Avances et acomptes reçus sur commandes	148	178	178	0
Dettes sociales - courant	454	367	367	0
Dettes fiscales (hors IS et CVAE)- courant	445	505	505	0
Fournisseurs et comptes rattachés	2 005	2 303	2 303	0

Les autres dettes et comptes de régularisation comprennent les éléments suivants :

En K€	2023.12	Variation	Δ change	Δ périmètre	2024.12
Dettes s/ acquis. d'immo	2	0	0	-2	0
Etat, impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Comptes courants créditeurs	990	-111	0	-78	801
Dettes diverses	909	541	17	-842	625
Produits constatés d'avance	577	241	0	0	818
Impôts différés - passif	13	5	0	0	18
Autres dettes et comptes de régularisation	2 491	677	17	-922	2 262

Les autres dettes et comptes de régularisation se décomposent, par échéance, de la façon suivante :

En K€	2023.12	2024.12	< 1 an	> 1 an
Dettes s/ acquis. d'immo	2	0	0	0
Etat, impôts sur les bénéfices	0	0	0	0
Comptes courants créditeurs	990	801	0	801
Dettes diverses	909	625	625	0
Produits constatés d'avance	577	818	818	0
Impôts différés - passif	13	18	18	0
Autres dettes et comptes de régularisation	2 491	2 262	1 461	801

9.10 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice figurant en résultat d'exploitation est détaillé de la manière suivante :

En K€	2024.12	2023.12
Ventes de prestations de services	4 236	4 911
Ventes de marchandises	0	84
Autres produits annexes	1	20
Total chiffre d'affaires	4 237	5 014

9.11 Détail des charges d'exploitation

Les charges d'exploitation figurant en résultat d'exploitation sont détaillées de la manière suivante :

En K€	2024.12	2023.12
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-124	-145
Achats d'études et prestations de services	-2 027	-1 922
Achats non stockés, matériel et fournitures	-90	-155
Autres charges externes et autres charges d'exploitation	-1 412	-1 626
Impôts, taxes et versements assimilés	-26	-72
Rémunération du personnel	-802	-1 110
Charges sociales	-200	-283
Dotations des amortissements et provisions d'exploitation	-429	-372
Autres charges d'exploitation	-53	-51
Total achats consommés	-5 164	-5 736

9.12 Résultat financier

Le résultat financier se compose uniquement de charges financières :

En K€	2024.12	2023.12
Autres intérêts et produits assimilés	112	7
Produits financiers	112	7
Charges d'intérêts sur emprunt	-153	-74
Pertes de change	-6	0
Charges financières	-159	-74
Résultat financier	-47	-67

9.13 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

En K€	2024.12	2023.12
Produits exceptionnels sur opération de gestion	0	1
Produits de cession d'éléments d'actifs	166	75
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	-42	-43
VNC des éléments d'actifs cédés	-584	-4
Charges de provisions exceptionnelles	0	-103
Résultat exceptionnel	-459	-74

9.14 Autres informations

9.14.1 Effectifs des sociétés intégrées globalement

Effectifs	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	4	11
Employés	11	10
Agents de maîtrise	4	2
Contrats pro. et d'apprentissage	10	14
Total des effectifs	29	37

9.14.2 Engagements hors bilan

9.14.2.1 Engagements donnés

BSPCE / BSA

Au 31 décembre 2024, il existe :

- 125.000 BSPCE attribués à M. Edouard MASSEAU, Président du Conseil d'administration et de Directeur Général du groupe, permettant chacun de souscrire à 1 action de ONE EXPERIENCE au prix unitaire de 1,60 € se décomposant en 1 € de valeur nominale et 0,60 € de prime d'émission. Ils sont exerçables depuis le 17 octobre 2019 et deviendront caducs de plein droit le 17 octobre 2025 ;
- 15.625 BSPCE attribués à une salariée du groupe permettant chacun de souscrire à 1 action de ONE EXPERIENCE au prix unitaire de 1,60 € se décomposant en 1 € de valeur nominale et 0,60 € de prime d'émission. Ils seront exerçables à compter du 31 janvier 2022 et deviendront caducs de plein droit le 31 janvier 2025.

9.14.2.2 Engagements reçus

Néant.

9.14.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes s'élevaient à 16 K€ au titre de l'exercice clos le 31/12/2024 pour les sociétés intégrées globalement (contre 20 K€ au 31/12/2023).



COMPTES SOCIAUX

31 DECEMBRE 2024

ONE EXPERIENCE SA
Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 9.162.167 €
Siège social : 8 rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
824 187 579 RCS NANTERRE

ONE EXPERIENCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

BCRH & ASSOCIES (Membre du réseau PKF Arsilon)

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

ONE EXPERIENCE

8, rue Barthélémy Danjou
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ONE EXPERIENCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Principes d'évaluation et de comptabilisation des immobilisations financières :

La note de l'annexe intitulée « Principes, règles et méthodes comptables » expose en paragraphe 4.1 les modalités d'évaluation qui sont applicables aux « immobilisations financières ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons procédé à l'appréciation de la méthode retenue par la société et nous avons vérifié sa correcte application et le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe des comptes annuels.

- Autres aspects relatifs à l'établissement des comptes annuels :

Plus globalement, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
BCRH & ASSOCIES (Membre du réseau PKF Arsilon)



Paul GAUTEUR

Bilan actif

En euros	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 710	1 710		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	11 460		11 460	11 460
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 500	2 500		
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	7 222 575	283 500	6 939 075	6 807 991
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 443		8 443	8 443
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	7 246 687	287 710	6 958 977	6 827 893
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
CREANCES				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				25 000
Autres créances	3 855 279		3 855 279	3 507 369
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dt act. propres :)	33 646		33 646	616
Disponibilités				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	964		964	472
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	3 889 889		3 889 889	3 533 456
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	11 136 576	287 710	10 848 866	10 361 350

Bilan Passif

En euros		31/12/2024	31/12/2023
		Net	Net
Capital social ou individuel	Dont versé : 9 162 161	9 162 161	9 162 161
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		1 968 125	1 968 125
Écarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		(1 894 725)	(875 461)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(5 278)	(1 019 264)
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		82 592	66 794
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		9 312 875	9 302 355
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL PROVISIONS (II)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		101 180	99 592
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		164 591	85 832
Dettes fiscales et sociales			178
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		1 270 221	873 393
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
TOTAL DETTES (III)		1 535 991	1 058 995
Ecarts de conversion passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)		10 848 866	10 361 350

Compte de résultat

En euros			Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023
	France	Export	Net	Net
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	(25 000)		(25 000)	25 000
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	(25 000)		(25 000)	25 000
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				180
Autres produits			3	2 129
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			(24 997)	27 309
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			132 317	139 473
Impôts, taxes et assimilés				854
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			1	4
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)			132 318	140 330
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			(157 315)	(113 022)
QUOTES-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)			90 947	30 969
Produits financiers de participations			90 947	30 969
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)			21 053	914 498
Dotations financières aux amortissements et provisions				912 561
Intérêts et charges assimilées			21 053	1 937
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER (V – VI)			69 894	(883 529)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I – II + III – IV + V – VI)			(87 421)	(996 551)

1 Activité de la société et faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Activité de la société

La SA ONE EXPERIENCE au capital de 9 162 161 euros dont le siège social est 8 Rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt et dont le SIREN est 824187579 présente le bilan avant répartition de l'exercice clos au 31/12/2024 qui se caractérise par les données suivantes :

- Total Bilan : 10 848 866 euros
- Résultat net comptable : (5 278) euros

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels de la société ONE EXPERIENCE.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Gouvernance de la société

Durant l'exercice 2024, aucune modification de gouvernance n'a été apportée.

Le Conseil d'administration de la société est actuellement composé de 3 membres :

- M. Edouard MASSEAU – Président du Conseil d'administration et Directeur Général ;
- M. Gilles ENGUEHARD – Administrateur ;
- Mme Elodie BRETAUDEAU FONTEILLES – Administratrice.

Mouvement de périmètre

Sortie de périmètre

- Le 9 février 2024, la société ONE EXPERIENCE a cédé la société LA BOULEAUNIÈRE détenue à 100%.
- Le 23 janvier 2024, la société ONE EXPERIENCE a cédé la société FERME DE LA CORDE détenue à 33%.
- Le 25 octobre 2024, la société ONE EXPERIENCE a cédé la société TANNERIE détenue à 20%.
- La société ONE EXPERIENCE a cédé 31% de ses parts de la société INVESTOKEN.

1.3 Comparabilité des comptes

Les comptes ci-après couvrent la période du 01/01/2024 au 31/12/2024 soit une durée de 12 mois. Les comptes au 31/12/2023 et au 31/12/2024 sont donc comparables.

2 Evènement significatif survenu depuis la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes et méthodes comptables

3.1 Règles générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs du Conseil National de la Comptabilité et du Comité de la Règlementation Comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan et/ou du compte de résultat, ainsi que sur les notes fournies dans l'annexe des comptes annuels. Ces estimations peuvent être révisées si les bases d'informations sur lesquelles elles sont établies évoluent. Elles peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Les principales estimations concernent les hypothèses retenues pour :

- L'évaluation et la dépréciation des actifs incorporels et corporels ;
- L'évaluation et la valorisation des titres de participations.

3.3 Dérogations aux principes généraux

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.
Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4 Informations relatives au bilan actif

4.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de la société, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par la société sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

Les coûts d'emprunt sont rattachés au coût d'acquisition.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe **4.1.2.1**.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur en fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles.

Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont reprises en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

4.1.1 Etat de l'actif immobilisé

En euros	Montant au 01/01/2024	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 170			13 170
Total des immobilisations incorporelles	13 170			13 170
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Insta. générales, agencements des constructions				
Inst. techniques, mat. et outillages industriels				
Inst. générales, agencnts, aménagements divers	2 500			2 500
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	2 500			2 500
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	7 720 552	136 586	634 563	7 222 575
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	8 443			8 443
Total des immobilisations financières	7 728 994	136 586	634 563	7 231 017
TOTAL GENERAL	7 744 664	136 586	634 563	7 246 687

4.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

En euros	Montant au 01/01/2024	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/12/2024
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de dév.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 710			1 710
Total des immobilisations incorporelles	1 710			1 710
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constr.				
Installations techniques, matériel et outillage indust.				
Installations générales, agencements, aménagements	2 500			2 500
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	2 500			2 500
TOTAL GENERAL	4 210			4 210

4.1.2.1 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations		
	Mode	Durée
Installations générales, agencements, aménagements divers	Linéaire	5 ans

4.2 Actif circulant

4.2.1 Etats des créances

	Montant brut au 31/12/2024	A 1 an au plus	A plus d'1 an	31/12/2023
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	8 443	8 443		8 443
Total actif immobilisé	8 443	8 443		8 443
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				25 000
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	31 891	31 891		27 045
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)	3 285 385	3 285 385		3 425 283
Débiteurs divers	538 003	538 003		55 041
Total actif circulant	3 855 279	3 855 279		3 532 369
Charges constatées d'avance	964	964		472
TOTAL DES CREANCES	3 864 685	3 864 685		3 541 283
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés				

4.2.2 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à la valeur nominale.

4.2.3 Produits à recevoir

	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés		25 000
Autres créances		
Total créances		25 000
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total disponibilités et divers		
Autres		
Total autres		
TOTAL		25 000

4.2.4 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

	31/12/2024	31/12/2023
Charges d'exploitation :		
CCA d'exploitation	964	472
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	964	472

5 Informations relatives au bilan passif

5.1 Capitaux propres

5.1.1 Capital social

Le capital social se décompose ainsi :

	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	Créés pendant l'exercice N	Remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	9 162 161			9 162 161	1
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					

5.1.2 Variation des capitaux propres

	01/01/2024	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2024
Capital social ou individuel	9 162 161						9 162 161
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 968 125						1 968 125
Ecart de réévaluation							
Réserve légale							
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau	(875 461)			(1 019 264)			(1 894 725)
Résultat de l'exercice	(1 019 264)			1 019 264		(5 278)	(5 278)
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	66 794				15 797		82 592
Dividendes versés							
Total capitaux propres	9 302 355				15 797	(5 278)	9 312 875

5.1.3 Tableau d'affectation du résultat de l'exercice soumis à l'Assemblée Générale

Origines	Montant
Report à nouveau de l'exercice	(1 894 725)
Résultat de l'exercice	(5 278)
Prélèvement sur les réserves	
TOTAL	(1 900 003)
Affectations	Montant
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartitions	
Report à nouveau	(1 900 003)
TOTAL	(1 900 003)

5.1.4 Provisions réglementées

Voir 5.2.1

5.2 Passifs et provisions

5.2.1 Etats de provisions

Nature des provisions	Montant au 01/01/2024	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant au 31/12/2024
			Utilisées au cours de l'exercice	Non Utilisées au cours de l'exercice	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires	66 794	15 797				82 592
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions règlementées						
Total des provisions règlementées	66 794	15 797				82 592
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Sous total provisions pour risques						
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
Sous total provisions pour charges						
Autres provisions pour risques et charges						
Total des provisions pour risques et charges						
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation	912 561				629 061	283 500
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients						
Autres provisions dépréciations						
Total des provisions pour dépréciation	912 561				629 061	283 500
TOTAL GENERAL	979 355	15 797			629 061	366 092
Dont dotations et reprises d'exploitation						
Dont dotations et reprises financières						
Dont dotations et reprises exceptionnelles		15 797			629 061	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

5.2.2 Etats des dettes

	Montant brut au 31/12/2024	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	31/12/2023
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit					
à un an maximum	101 180	101 180			99 592
à + de un an					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés	164 591	164 591			85 832
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfiques					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés					178
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)	996 366	996 366			873 175
Autres dettes	273 855	273 855			218
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	1 535 991	1 535 991			1 058 995
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

5.2.2.1 Charges à payer

	31/12/2024	31/12/2023
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 520	39 771
Dettes fiscales et sociales		178
Total dettes d'exploitation	48 520	39 948
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total dettes diverses		
Autres		
Total autres dettes		
TOTAL	48 520	39 948

6 Informations relatives au compte de résultat

6.1 Compte de résultat

6.1.1 Ventilation du chiffre d'affaires

	31/12/2024			31/12/2023
	France	Export	Total	Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	(25 000)		(25 000)	25 000
TOTAL	(25 000)		(25 000)	25 000

6.1.2 Autres produits d'exploitation

	31/12/2024	31/12/2023
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		180
Autres produits	3	2 129
TOTAL	3	2 309

6.1.3 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 69 894 euros et se décompose de la façon suivante :

En euros	Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023
Produits financiers	90 947	30 969
Produits de participations	90 947	30 969
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Charges financières	21 053	914 498
Dotations financières aux amortissements et provisions		912 561
Intérêts et charges assimilées	21 053	1 937
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	69 894	(883 529)

6.1.4 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à 82 143 euros et se décompose de la façon suivante :

En euros	Exercice 31/12/2024	Exercice 31/12/2023
Produits exceptionnels	684 537	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	55 476	
Reprises sur provisions et transferts de charges	629 061	
Charges exceptionnelles	602 393	22 713
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 096	6 915
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	583 500	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions	15 797	15 797
RESULTAT EXCEPTIONNEL	82 143	(22 713)

6.1.5 Impôts sur les sociétés

	Exercice 31/12/2024					Exercice 31/12/2023
	Résultat avant report déficiaire	Report déficiaire	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net	Résultat net
Résultat courant	(87 421)		(87 421)		(87 421)	(996 551)
Résultat exceptionnel à court terme	82 143		82 143		82 143	(22 713)
Résultat exceptionnel à long terme	(5 278)		(5 278)		(5 278)	(1 019 264)
Résultat intégration fiscale						
Participation des salariés						
Créances d'impôt						
Total avant impôt	(5 278)		(5 278)		(5 278)	(1 019 264)
Autres						
Total autres						
Total général	(5 278)		(5 278)		(5 278)	(1 019 264)

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, corrigé des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.

7 Autres informations

7.1 Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

La société ONE EXPERIENCE dont le siège est situé au 8, rue Barthélémy Danjou, 92100 Boulogne Billancourt, France, est la société consolidante du Groupe.

7.2 Informations relatives aux filiales et participations

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
ONE EXPERIENCE FACTORY	23 799		100				1 209 198	(236 762)	
JAFO MARITIME	7 622		100				284 000	(3 819)	
LES TERRASSES DU MONT-BLANC	1 000		100				132 000	(76 943)	
ONE EXPERIENCE HOTELS	1 000		100				469 178	(104 658)	
LES ORMES	3 000		100					4 120	
GALET	15 315		100				408 306	(230 579)	
MURS GALET	15 315		10				151 610	89 634	
KERISPER	10 000		20					(17 945)	
ONE NEST	1 000		51				278 289	(58 231)	
DIMOBA	3 019 417		100				3 450	(35 069)	
COMPAGNIE MEETING	60 000		100				1 982 641	(53 455)	
INVESTOKEN	ND		20				ND	ND	
RAMBAGH	9 302		100				50 572	(19 834)	
LES RHODOS	1 000		99				78 000	4 466	

7.3 Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les sociétés du Groupe et sont conclues à des conditions normales de marché.

7.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Catégories	Montants
Honoraires dans le cadre de la certification des comptes annuels	
Autres honoraires	
TOTAL	

7.5 BSPCE

Au 31 décembre 2024, il existe :

- 125 000 BSPCE attribués à M. Edouard MASSEAU, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général du groupe, permettant chacun de souscrire à 1 action de ONE EXPERIENCE au prix unitaire de 1,60€ se décomposant en 1€ de valeur nominale et 0,60€ de prime d'émission. Ils sont exerçables depuis le 17 octobre 2019 et deviendront caducs de plein droit le 17 octobre 2025.
- 15 625 BSPCE attribués à une salariée du groupe permettant chacun de souscrire à 1 action de ONE EXPERIENCE au prix unitaire de 1,60€ se décomposant en 1€ de valeur nominale et 0,60€ de prime d'émission. Ils sont exerçables depuis le 31 janvier 2022 et deviendront caducs de plein droit le 31 janvier 2025.